

**DGT**

Direction Générale  
du Travail

**Bilan des contrôles dans les secteurs  
prioritaires identifiés par le plan  
national de lutte contre le travail illégal  
en 2016**

Décembre 2017





## SOMMAIRE

- 5** Synthèse
- 6** Analyse des contrôles
- 11** Constats d'infraction
- 14** Analyse par secteur d'activité
- 21** Suites globales des contrôles



## Préambule

L'année 2016 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan triennal 2016-2018 de lutte contre le travail illégal, présenté lors de la commission nationale du 30 mai 2016.

Depuis 2013, le plan national d'action de lutte contre le travail illégal, s'articule autour de cinq objectifs prioritaires : la lutte contre toutes les formes de travail dissimulé, la lutte contre les fraudes au détachement dans le cadre des prestations de services internationales, le contrôle des opérations de sous-traitance en cascade, le contrôle et la sanction des recours aux faux statuts, et enfin la sanction du recours à des étrangers sans titre de travail.

Parallèlement, il cible plusieurs secteurs jugés comme prioritaires pour les services de contrôle.

Une enquête menée chaque année permet de rendre compte de l'activité de ces services en termes de contrôles dans les secteurs ciblés. Ils concernent l'agriculture, les hôtels-cafés-restaurants, le bâtiment et les travaux publics, les services aux entreprises, le spectacle vivant et enregistré et les transports).

Le présent Bilan retrace les activités de contrôles des différentes administrations impliquées dans la lutte contre le travail illégal (hors police et gendarmerie). Il est dressé à partir d'une grille d'analyse envoyée à chaque service départemental qui doit alors consolider les indicateurs d'activité pour le département dont il a la charge (*cf. annexe pour méthodologie détaillée*).

# Synthèse PNA 2016

En 2016, 74 043 établissements relevant des secteurs prioritaires identifiés par le PNLI ont été contrôlés. Le secteur du bâtiment et travaux publics (BTP) concentre 45 % des contrôles, les hôtels-café-restaurants (HCR) 21 %, le secteur des services aux entreprises 12 % et le secteur de l'agriculture 11 %.

Près de 25 500 contrôles d'entreprises ont été effectués lors d'une opération conjointe à plusieurs administrations, soit 34 %. En 2016, 36 % de ces contrôles conjoints sont faits dans le secteur du BTP, 25 % dans les HCR et 14 % dans le secteur de l'agriculture. Concernant ces opérations conjointes, les acteurs de la lutte contre le travail illégal soulignent la montée en compétence engendrée par ces coopérations, tant en termes de mode opératoire qu'en termes d'échanges de bonnes pratiques et de mise en œuvre d'opérations de sensibilisation et de prévention des acteurs économiques sur les risques liés au travail illégal.

L'enquête permet d'estimer à 2 987 le nombre d'entreprises étrangères contrôlées cette année. Ce volume est en hausse de 75 % par rapport à l'an passé (1 711 entreprises étrangères contrôlées en 2015). Ces entreprises représentent 4,0 % de l'ensemble des entreprises contrôlées en 2016 (2,5 % en 2015). L'augmentation du nombre d'entreprises étrangères contrôlées atteste de la vigilance encore accrue des agents de contrôle en matière de contrôles des prestations de services internationales.

Avec près de 13 300 entreprises en infraction, soit 17,9% de l'ensemble des entreprises contrôlées, le niveau des constats est proche de celui constaté les années précédentes (18,9 % en 2015, 17,6 % en 2014, 18,8 % en 2013 et 18,7 % en 2012).

Ce taux global moyen masque toutefois l'hétérogénéité des infractions et des organisations frauduleuses constatées : le travail dissimulé reste l'infraction dominante avec 83 % des constats dont 4 % pour l'usage abusif de faux statuts. Les constats d'infraction liés au prêt illicite de main-d'œuvre et au marchandage diminuent entre 2015 et 2016, passant de 14 % en 2015 à 7 % en 2016. L'infraction d'emploi d'étrangers sans titre est stable entre 2015 et 2016, de l'ordre de 5 %.

Le montant des redressements effectués dans les secteurs prioritaires s'élève à plus de 415 millions d'euros en 2016 alors qu'il était de 352 millions d'euros en 2015.

# Résultats globaux nationaux

## L'analyse des contrôles

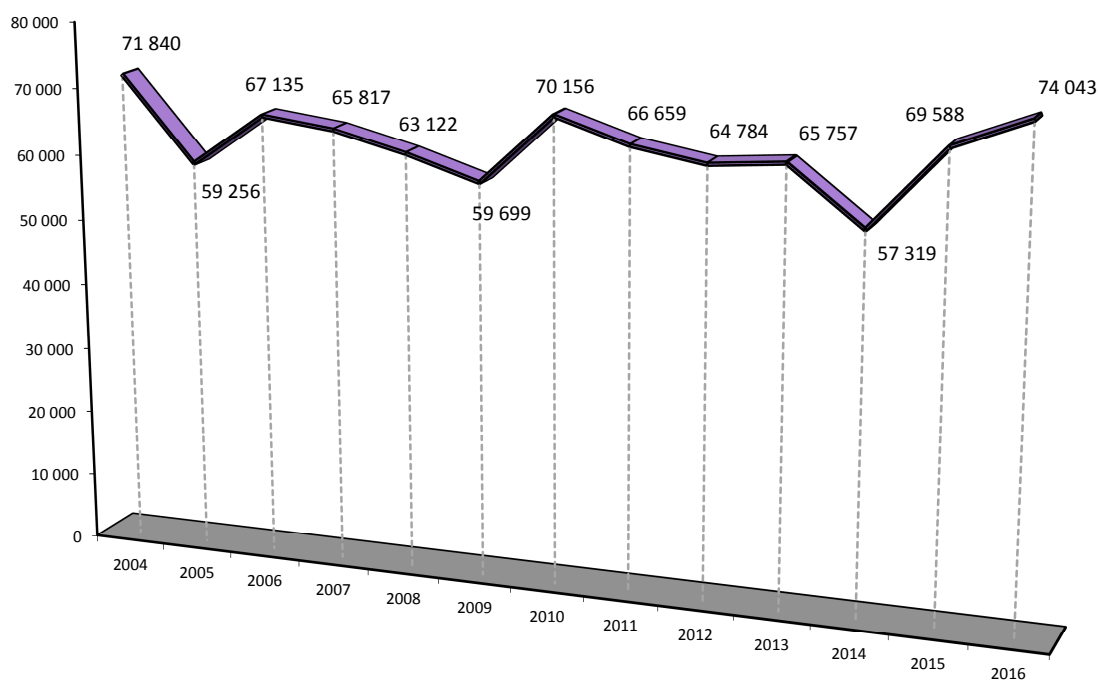
### 1. Le nombre d'entreprises contrôlées augmente de 6 % en 2016

#### 1.1. Près de 74 000 entreprises ont été contrôlées dans les secteurs prioritaires

Les agents, tous corps de contrôle confondus hors force de police et de gendarmerie, ont effectué 74 043 contrôles d'entreprises dans les secteurs prioritaires en 2016, contre 69 588 en 2015.

L'augmentation du nombre d'entreprises contrôlées est moins importante que celle observée entre 2014 et 2015 (+ 21 %).

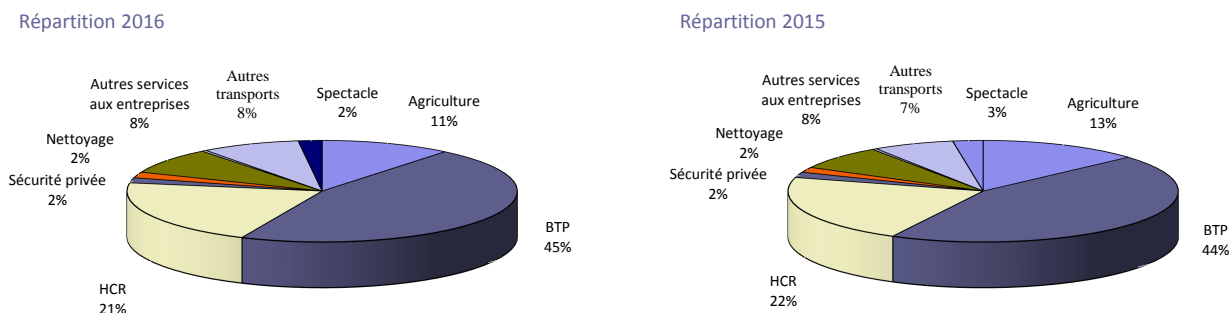
**Graphe 1 : Nombre d'entreprises contrôlées entre 2004 et 2016**



## 1.2. Le secteur du BTP concentre 45 % des établissements contrôlés

En 2016, le secteur du BTP regroupe 45 % des entreprises contrôlées, viennent ensuite ceux du secteur des hôtels, cafés et restaurants (HCR) (21 %) et de l'agriculture (11 %). La hiérarchie des trois secteurs principaux de l'enquête est identique à celle des années précédentes. Le secteur des services aux entreprises concentre 12 % des entreprises contrôlées dont 2% pour la sécurité privée et 2% pour le nettoyage, puis vient le secteur des transports (9 %) et le secteur du spectacle (2 %).

**Graphe 2 : Répartition sectorielle des contrôles dans les secteurs prioritaires en 2015 et en 2016 (en %)**



## 2. Les entreprises contrôlées dans le cadre du CODAF

Le concept d'opérations décidées dans le cadre du CODAF doit s'entendre dans une acception large de contrôles coordonnés, c'est-à-dire des contrôles effectués par au moins deux administrations distinctes.

### 2.1. Plus d'un tiers des contrôles ont été effectués en opération conjointe

En 2016, 34 % des entreprises contrôlées le sont dans le cadre du CODAF ou d'un partenariat inter-administration<sup>1</sup>, sans que l'on puisse statistiquement les distinguer dans cette enquête.

**Tableau 1 : Répartition des entreprises contrôlées par secteur d'activité en 2016 (en nombre et en %)**

Secteur d'activités	Total 2016	dont Comité	en % du secteur	dont Hors Comité	en % du secteur	Part 2016
Agriculture	7 944	3 526	44%	4 418	56%	11%
BTP	33 592	9 152	27%	24 440	73%	45%
HCR	15 289	6 398	42%	8 891	58%	21%
Services aux entreprises	8 688	2 595	30%	6 093	70%	12%
Sécurité privée	1 197	403	34%	794	66%	2%
Nettoyage	1 363	328	24%	1 035	76%	2%
Autres services aux entreprises	6 128	1 864	30%	4 264	70%	8%
Transports	6 307	2 962	47%	3 345	53%	9%
Déménagement	291	91	31%	200	69%	0%
Autres transports	6 016	2 871	48%	3 145	52%	8%
Spectacle	1 453	581	40%	872	60%	2%
Spectacle vivant	1 143	493	43%	650	57%	2%
Spectacle enregistré	310	88	28%	222	72%	0%
Autres secteurs	770	293	38%	477	62%	1%
<b>Total des secteurs prioritaires</b>	<b>74 043</b>	<b>25 506</b>	<b>34%</b>	<b>48 537</b>	<b>66%</b>	<b>100%</b>

<sup>1</sup> Les contrôles initiés dans le cadre du Comité incluent les coopérations avec les forces de l'ordre quand elles sont faites avec un service de contrôle enquêteur, bien que les contrôles exclusivement effectués par les forces de l'ordre n'apparaissent pas dans cette enquête.

Le nombre de contrôles organisés dans le cadre du comité augmente et passe de 24 141 en 2015 à 25 506 en 2016.

Le taux d'opérations conjointes organisées dans le cadre d'un comité qui oscillait, entre 2006 et 2012, de 20 % à 24 %, est de près d'un tiers depuis 2013.

**Tableau 2 : Répartition des entreprises contrôlées dans et hors cadre du comité entre 2004 et 2016**

Nombre d'entreprises contrôlées	Total	dont Comité opérationnel	en %	dont Hors Comité	en %
2016	74 043	25 506	34,4%	48 537	65,6%
2015	69 588	24 141	34,7%	45 447	65,3%
2014	57 319	18 817	32,8%	38 502	67,2%
2013	65 757	21 701	33,0%	44 056	67,0%
2012	64 784	14 985	23,1%	49 799	76,9%
2011	66 659	14 900	22,4%	51 759	77,6%
2010	70 156	14 558	20,8%	55 598	79,2%
2009	59 699	11 919	20,0%	47 780	80,0%
2008	63 122	13 783	21,8%	49 339	78,2%
2007	65 817	15 730	23,9%	50 087	76,1%
2006	67 135	13 908	20,7%	53 227	79,3%
2005	59 256	10 607	17,9%	48 649	82,1%
2004	71 840	10 118	14,1%	61 722	85,9%

Au-delà des données chiffrées, les retours qualitatifs montrent l'intérêt de la coopération interservices :

- la coopération entre administrations, au moment du contrôle, favorise la variété des interventions et la multiplicité des acteurs ; elle permet de mener des actions intégrant un nombre conséquent d'agents dans des délais qui peuvent être courts, d'élargir les champs d'investigation, les plages horaires et le nombre d'entreprises contrôlées simultanément ;
- a priori ou a posteriori des contrôles, elle enrichit notamment les pistes de recherche, les investigations et par là même le ciblage. Elle permet une meilleure efficacité des recouvrements sociaux ; La complexité des situations de fraude nécessite de plus en plus l'intervention coordonnée de plusieurs corps de contrôle avec des prérogatives et des moyens différents mais complémentaires ;
- en outre, ces contrôles exercent indéniablement un fort effet pédagogique et dissuasif sur les professionnels contrôlés. C'est une des raisons pour laquelle il y a souvent une collaboration étroite avec la presse quotidienne régionale qui révèle fréquemment ces opérations d'envergure pour renforcer la « peur du gendarme » et engendrer un effet de dissuasion des comportements de fraude<sup>2</sup>.

Cependant, les agents de contrôle continuent également d'effectuer des actions plus modestes mais plus nombreuses et plus réactives.

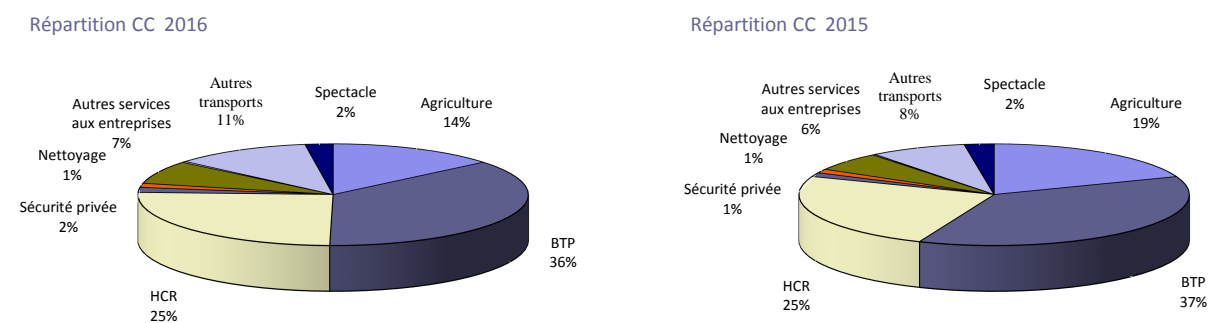
<sup>2</sup> Source : « Fraude sociale et dispositif de répression » n° 2007-01 - septembre 2007- Acoss.



## 2.2. Le BTP concentre 36 % des opérations conjointes

En 2016, 7 944 contrôles ont été recensés dans le secteur de l'agriculture, parmi ceux-ci 44 % relèvent d'opérations conjointes. Le secteur de l'agriculture regroupe 14 % des opérations conjointes en 2016 (contre 19 % en 2015).

**Grphe 3: Répartition sectorielle des opérations conjointes en 2015 et en 2016 (en %)**



En part relative, le secteur du BTP et celui des HCR recensent le plus grand nombre d'opérations conjointes. En effet, 36 % des contrôles conjoints sont menés dans le secteur du BTP et 25 % dans celui des HCR. Le nombre d'opérations conjointes dans le secteur du BTP augmente de 2 % et passe de 8 928 en 2015 à 9 152 en 2016. Le volume d'opérations conjointes dans le secteur des HCR est de l'ordre de 6 400 en 2016, volume en hausse par rapport à 2015 (+ 473 opérations).

Avec plus de 2 500 contrôles conjoints, le secteur des services aux entreprises concentre 10 % des contrôles conjoints en 2016. Dans le sous-secteur de la sécurité privée, 34 % des contrôles se font dans le cadre du comité, 24 % dans le nettoyage et 30 % dans les autres services aux entreprises. Le nombre d'entreprises contrôlées, hors et dans le cadre des opérations conjointes, dans ce large secteur des services est en hausse (8 688 en 2016 et 7 724 en 2015).

Intégré pour la troisième fois dans cette enquête, le secteur des transports représente un volume de contrôles de près de 6 300, dont 47 % de contrôles conjoints.

D'un niveau beaucoup plus faible, le volume des contrôles conjoints pour le secteur du spectacle se situe à 581 opérations en 2016 (593 en 2015). Le volume d'entreprises contrôlées, hors et dans le cadre des opérations conjointes, diminue de 17 % en 2016.

Les contrôles hors secteurs prioritaires ne sont pas comptabilisés dans l'enquête, ou à un niveau tel qu'il n'est pas significatif de l'activité des services. Pour autant, il y a toujours de nombreux exemples dans les remontées des services de contrôle qui expriment la diversité des secteurs contrôlés au titre du travail illégal.

Ainsi, si l'action des services reste concentrée sur des secteurs tels que l'agriculture, les HCR et le BTP en 2016, les synthèses de l'inspection du travail évoquent très largement les secteurs ayant des spécificités locales (forêt, foire/exposition, marchés ...).

### 3. Plus de 2 900 entreprises étrangères ont été contrôlées

En 2016, selon les résultats de cette enquête, 2 987 entreprises étrangères ont été contrôlées soit 75 % de plus que l'an passé. Cette hausse s'explique par le développement de la prestation de service internationale sur le territoire national, dont un indicateur de visibilité est le nombre de déclarations effectuées par les entreprises étrangères. Le taux d'entreprises étrangères contrôlées sur le nombre total d'entreprises contrôlées dans les secteurs prioritaires est de 4,0 % en 2016 (2,5 % en 2015). En 2016, 58 % des contrôles ont été effectués dans le secteur du BTP (77% en 2015).

**Tableau 3 : Les entreprises contrôlées de nationalité étrangère en 2016 (en nombre et en %)**

	Nombre d'entreprises contrôlées de nationalité étrangère	Taux	dont						
			Agriculture	BTP	HCR	Transports	Services	Spéctacle	Autres secteurs
2004	248	0,4%	51	162	12	n.d.	n.d.	23	-
2005	562	1,0%	86	376	7	n.d.	n.d.	40	-
2006	1 236	1,8%	91	509	46	n.d.	n.d.	208	-
2007	1 608	2,5%	164	1 229	48	n.d.	n.d.	167	-
2008	1 059	1,7%	62	849	115	n.d.	n.d.	21	-
2009	1 090	2,0%	147	837	73	n.d.	n.d.	24	-
2010	1 688	2,4%	212	1 116	78	n.d.	221	39	-
2011	1 136	1,7%	190	709	98	n.d.	113	26	-
2012	1 247	1,9%	188	726	84	n.d.	144	83	-
2013	1 518	2,3%	130	1 024	59	n.d.	284	21	-
2014	1 544	2,7%	171	498	141	43	681	10	-
2015	1 711	2,5%	183	1 321	31	74	94	8	-
2016	2 987	4,0%	264	1 747	56	452	297	38	133

### 4. Les contrôles ne sont pas le seul mode d'intervention de lutte contre le travail illégal

Au-delà des contrôles proprement dits, il convient de mentionner les nombreuses actions spécifiques de prévention mises en place au niveau national et dans les départements pour endiguer les comportements frauduleux. Ces actions se structurent autour : d'une réflexion autour des chartes de bonne conduite ; de la mise en place d'actions de sensibilisation et d'information ; de campagnes de prévention et de campagnes d'information (presse, CCI, sites internet ...).

## Les constats d'infraction

*Avertissement : Les données statistiques recueillies dans cette enquête concernent les données d'activité des agents de contrôle, mêlant délinquance observée et délinquance recherchée. Aussi, le taux d'infraction des entreprises contrôlées (et son évolution) ne traduit pas tant le niveau de fraude que la pertinence de ciblage des contrôles. En outre, les constats recensés sont dépendants du volume des salariés des entreprises contrôlées, engendrant une surévaluation de certains constats. Certaines évolutions sont alors peu significatives. En raison de la différence de concepts des administrations sur cette variable et de la difficulté à différencier dans les questionnaires les non réponses des réponses nulles, cette statistique repose sur un échantillon de réponses dites « qualifiées »<sup>3</sup>.*

### 1. Le taux d'infraction des entreprises contrôlées est de près de 18 %

En 2016, l'enquête recense près de 13 300 entreprises en infraction aboutissant à un taux d'infraction moyen par entreprise contrôlée de 18 % (19 % en 2015). Le maintien du taux d'infraction à un taux proche de 18 %, du fait même qu'il s'agit de statistiques d'activité de services de contrôle, peut tout autant être attribué à un bon ciblage des contrôles des inspections qu'à une importante vigilance sur les pratiques de fraude en vigueur.

Concernant les constats par secteur, le BTP qui représente 45 % des entreprises contrôlées dans cette enquête, comptabilise cette année plus de 4 600 entreprises en infraction. Le taux d'entreprises contrôlées en infraction est de 14 %, en légère baisse comparé à 2015 (16 %).

Avec 21 % des contrôles effectués dans les HCR, plus de 3 000 entreprises contrôlées étaient en infraction en 2015, soit un taux d'infraction de 20 % (19 % en 2015).

Représentant en 2016 11 % des contrôles effectués, l'agriculture a un taux d'infraction de 12 %, en légère diminution comparé à l'année précédente (13 %). Ce taux reste inférieur à la moyenne des secteurs prioritaires.

Avec plus de 8 600 entreprises contrôlées, le secteur des services aux entreprises connaît un taux de constat d'infractions de 14 %. Ce dernier masque des taux d'infraction très différents dans chaque sous-secteur et fluctuant sur la période de référence :

- 20 % pour le sous-secteur de la sécurité privée (21 % en 2015) ;
- 18 % pour le sous-secteur du nettoyage (19 % en 2015) ;
- 12 % pour les autres services aux entreprises (14 % en 2015).

Le secteur des transports, qui compte près de 6 300 contrôles en 2016, a un taux de constat d'infractions de 13 % (ce taux pour le seul secteur du déménagement s'établit à 21 %).

<sup>3</sup> Il s'agit des questionnaires dont le remplissage semble cohérent et fiable sur l'ensemble de leurs variables (nombre d'entreprises contrôlées, nombre d'entreprises en infraction et nombre de salariés ventilés par catégorie d'infractions).

## 2. Le travail dissimulé représente plus des trois quarts des infractions constatées dans le champ de l'enquête

Une structure des infractions assez proche des années précédentes qui se caractérise par :

- **la domination très marquée de l'infraction concernant le travail dissimulé par non ou sous déclaration des salariés hors faux statut (79 %).** Ce taux confirme le poids majeur du travail dissimulé dans les infractions de travail illégal relevées.

Le travail dissimulé concerne souvent des cas de sous déclaration de salariés (qu'il s'agisse d'une partie de l'effectif salarié ou d'une partie des heures travaillées), par définition plus chronophage à contrôler que les cas de non déclaration totale.

- **la présence de l'infraction liée aux faux statuts qui représente 4 % des infractions.** Cette catégorie comprend traditionnellement les infractions liées aux faux stagiaires, aux faux bénévoles ou aux faux indépendants auxquelles viennent s'ajouter, depuis la création du régime de l'auto-entrepreneur, les infractions inhérentes à ce nouveau régime.

- **une part relative des infractions liées au prêt illicite de main d'œuvre et au marchandage en diminution entre 2015 et 2016 : 7 % en 2016 contre 14 % en 2015.** Les agents sont régulièrement confrontés à la problématique du prêt illicite de main d'œuvre et du marchandage. Les investigations des corps de contrôle sont rendues complexes par les difficultés à qualifier les infractions, à démonter les rouages sophistiqués mis en œuvre et le temps important à consacrer pour l'établissement des procédures.

- **et l'infraction liée à l'emploi d'étranger sans titre de travail stable (5 %).**

Comme les années précédentes, beaucoup de signalements d'agents de contrôle portent sur les contrôles classiques de travail illégal et mentionnent que les infractions constatées dans les procès-verbaux sont constituées par du travail dissimulé et principalement par de la dissimulation d'emploi salarié (dissimulation intentionnelle de tout ou partie d'un emploi salarié : absence de déclaration préalable à l'embauche, absence de bulletin de paie, mention sur le bulletin de paie d'un nombre d'heures de travail inférieur à celui réellement effectué hors application d'une convention ou d'un accord d'annualisation du temps de travail). Ils dénoncent, entre autre, l'absence de tenue de système de décompte des heures accomplies par les salariés, les plannings horaires étant affichés dans les établissements mais ne reflétant pas toujours les horaires réellement effectués par les salariés.

Les cas d'usage de statuts d'emploi non conformes à la relation de subordination existant entre l'employeur et l'employé continuent d'être également relevés. Le recours abusif aux faux statuts est évoqué au travers de situations telles que des jeunes travailleurs non déclarés testés par l'employeur avant la période d'apprentissage, des stages de complaisance, du faux bénévolat, familial ou non, et la multiplication des faux travailleurs indépendants parmi lesquels les auto-entrepreneurs. Pour ces derniers, sont dénoncés les cas d'anciens employés continuant à travailler dans l'entreprise sous ce régime, le fait que l'employeur impose, comme condition préalable à l'emploi, l'obligation « aux nouvelles recrues de se déclarer en micro entreprise ».

La prestation de services internationale engendre de nombreux signalements des services. Sont alors relatées des situations de prêt de main d'œuvre triangulaire où le titulaire du marché conclut des contrats de prêt de main d'œuvre avec plusieurs entreprises et dont le lien de subordination du salarié est transféré sur l'une d'elles, ou la situation de salariés non rémunérés aux conditions légales nationales mais selon les critères de leur pays d'origine ou encore des conditions de travail exposant les salariés à une réelle dangerosité.

**Tableau 4 : Structure des types d'infraction de 2010 à 2016 (%)**

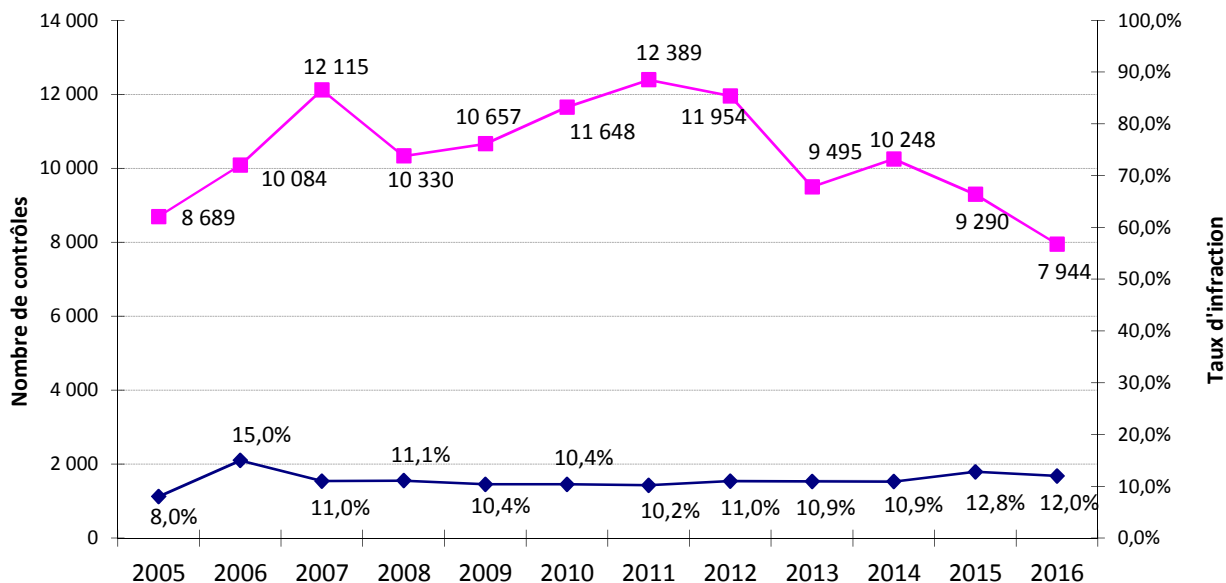
	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Travail Dissimulé	79,4%	77,5%	76,9%	72,0%	72,0%	75,0%
Faux statuts	3,6%	3,4%	6,3%	3,0%	7,0%	4,0%
Prêt illicite de main-d'œuvre & marchandage	7,3%	13,8%	12,8%	18,0%	11,0%	11,0%
Emploi d'étrangers sans titre de travail	5,5%	4,6%	3,7%	7,0%	7,0%	9,0%
Abus CDD d'usage	0,1%	0,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Fraudes au revenu de remplacement	0,3%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Absence licence entrepreneur	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%	1,0%	1,0%
Non précisé	4,0%	-	-	-	-	-

## Analyse par secteur d'activité

### L'agriculture : un taux d'infraction en légère baisse en 2016

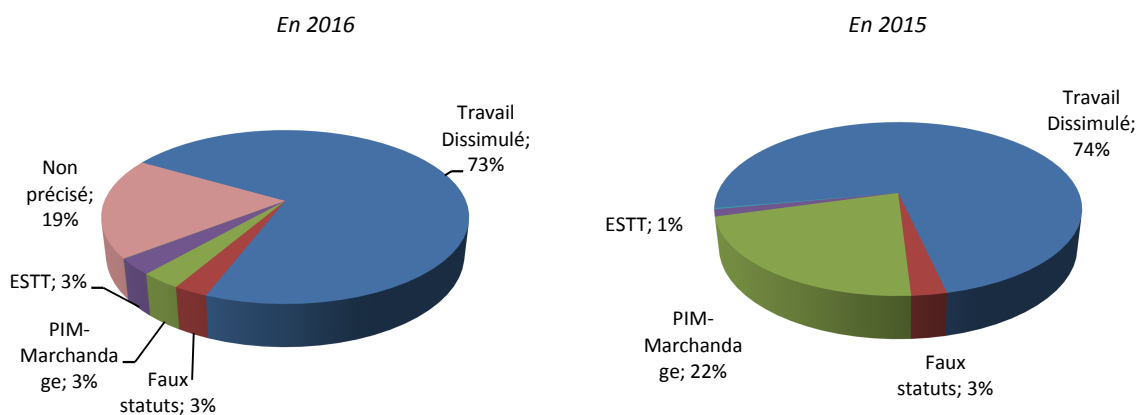
En 2016, le nombre de contrôles effectués dans le secteur de l'agriculture s'élève à 7 944, soit 14 % de moins qu'en 2015. Le taux d'infraction diminue légèrement par rapport à 2015 pour s'établir à 12 %.

Graphe 4 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % dans l'agriculture entre 2005 et 2016



Le travail dissimulé reste la principale infraction dans le secteur de l'agriculture : 73 % en 2016 et 74 % en 2015. La répartition des autres types d'infraction évolue entre ces deux dates. La part des constats d'infractions de prêt illicite de main-d'œuvre et de marchandage diminue fortement en 2016, pour s'établir à 3 %, contre 22 % en 2015. Les infractions liées aux faux statuts concernent 3 % des entreprises contrôlées en 2016 comme en 2015. L'infraction d'emploi d'étranger sans titre de travail augmente, passant de 1 % en 2015 à 3 % en 2016.

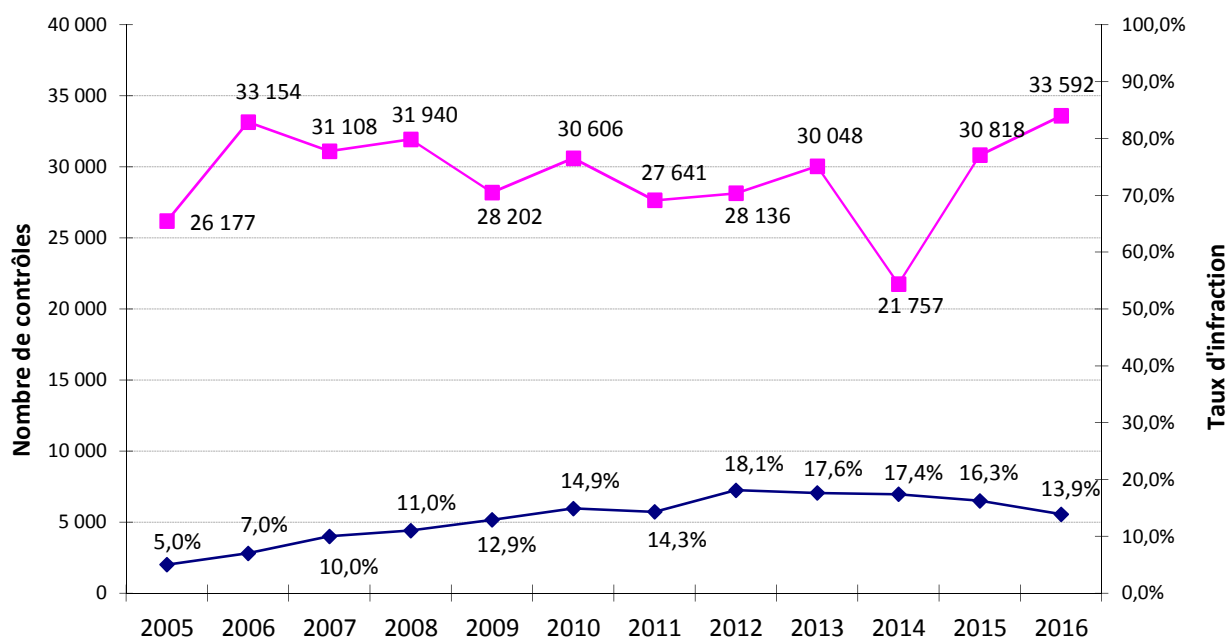
Graphe 5 : Structure des infractions en 2016 et 2015 dans le secteur agricole (en %)



## Continuité de la hausse des contrôles dans le bâtiment et travaux publics en 2016

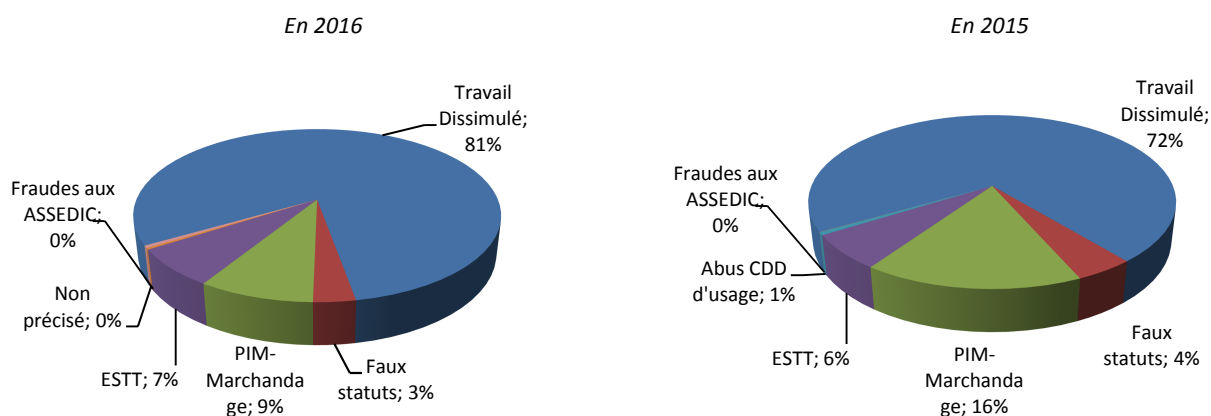
Le nombre de contrôles dans le BTP continue à augmenter en 2016 et s'établit à 33 592. Cet accroissement est à lier au plan « 500 chantiers », annoncé dans le plan de lutte contre les fraudes au détachement, et lancé en février 2015 afin de renforcer les contrôles sur les grands chantiers du BTP.

Graph 6 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % du BTP, entre 2005 et 2016



La répartition des infractions dans le secteur est plus ou moins proche de celle décrite depuis 2006 avec une infraction majoritaire, le travail dissimulé. La part de prêt illicite de main d'œuvre et marchandage s'établit à 9 % en 2016, contre 16 % en 2015. La part des infractions d'emploi d'étranger sans titre de travail est de 7 % (6 % en 2015).

Graph 7 : Structure des infractions en 2016 et 2015 dans le secteur du BTP (%)



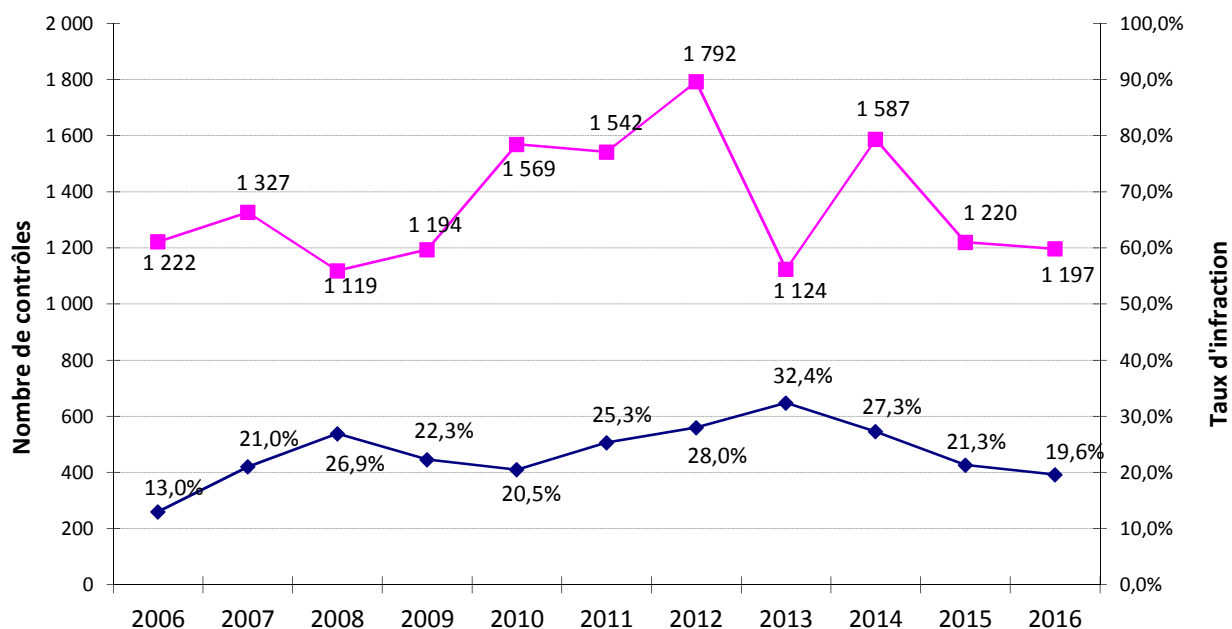
Le secteur des services aux entreprises représente 12 % de l'ensemble des entreprises contrôlées

En 2016, le nombre d'entreprises contrôlées dans le secteur des services aux entreprises est de 8 688, soit 12 % de l'ensemble des entreprises contrôlées et le taux de constat d'infraction moyen est de 14 %. Près de 70 % des contrôles s'effectuent dans les services aux entreprises hors sécurité et nettoyage, 14 % dans le secteur de la sécurité privée et 16 % dans le secteur du nettoyage.

### Services de sécurité privée

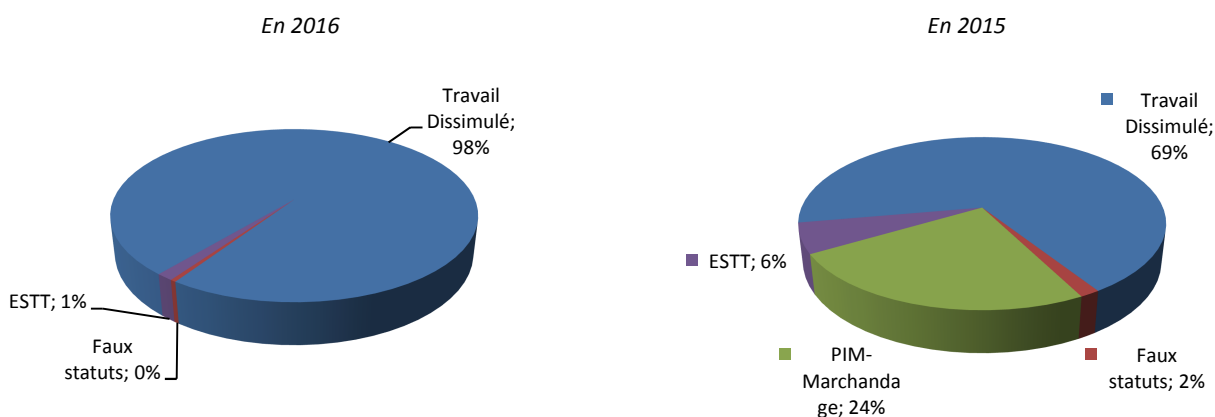
Avec près de 1 200 contrôles, le nombre de contrôles effectués dans ce sous-secteur diminue légèrement par rapport à l'année précédente. Après avoir connu un pic en 2013, le taux d'infraction des entreprises contrôlées est en baisse. Il s'établit à 21 % en 2015, puis à 20 % en 2016.

Graphe 8 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % de la sécurité privée entre 2006 et 2016



L'année 2016 se caractérise par une ventilation différente de celle observée en 2015 avec un poids de 98 % pour les infractions de travail dissimulé.

Graphe 9 : Structure des infractions en 2016 et 2015 dans la sécurité privée (%)

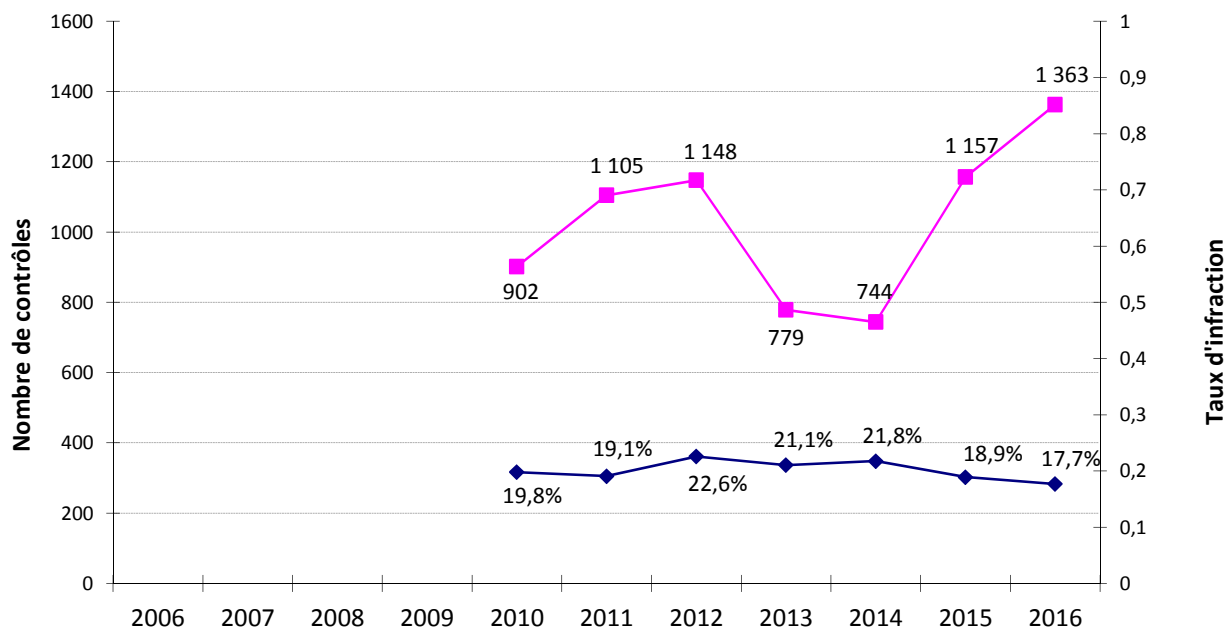




## Services de nettoyage

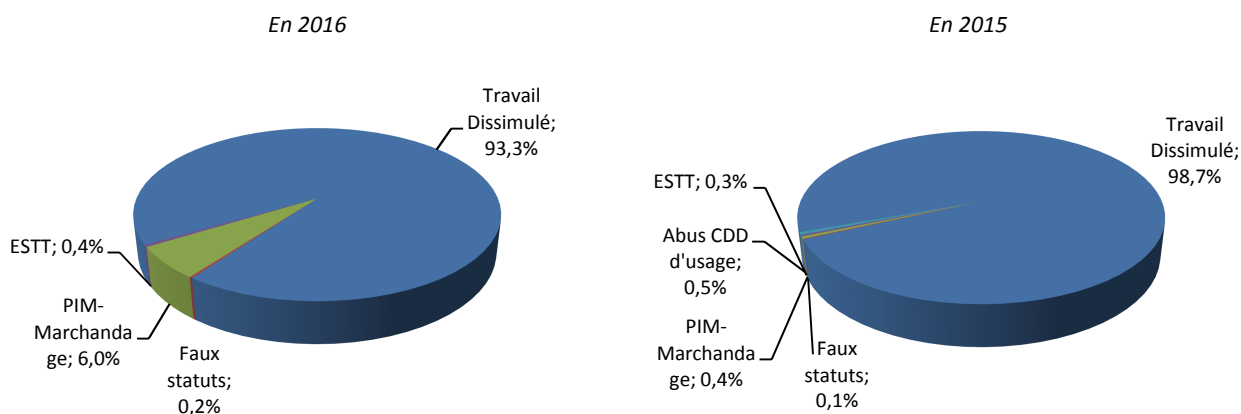
En 2016, le nombre de contrôles dans ce sous-secteur est d'environ 1 400 et le taux d'infraction de près de 18 %.

Graphe 10 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % les services du nettoyage entre 2010 et 2016



L'infraction dominante pour les entreprises contrôlées en 2016 est celle de travail dissimulé (93 %). L'infraction de prêt illicite de main-d'œuvre et du marchandage concentre 6 % des infractions.

Graphe 11 : Structure des infractions en 2016 et 2015 dans le secteur du nettoyage (%)



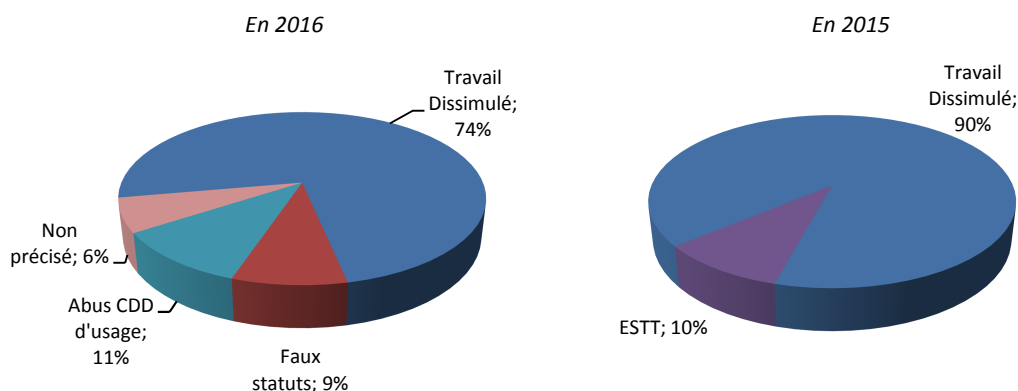
## Le secteur des Transports

Le secteur des transports est intégré dans l'enquête pour la troisième année. Ce secteur comptabilise 6 307 entreprises contrôlées en 2016 (+ 28 % par rapport à 2015). 5 % des contrôles effectués dans ce secteur concernent le sous-secteur du déménagement. Le taux de constats d'infraction des établissements contrôlés est de 13 % en 2016, comme en 2015.

### Déménagement

En 2016, le secteur du déménagement totalise 291 entreprises contrôlées (250 en 2015). Le faible nombre de contrôles effectués dans ce secteur réduit la portée de l'analyse statistique que l'on peut faire. Le taux de constats d'infraction des établissements contrôlés est de 21 % (19 % en 2015). En 2015, la part des infractions de travail dissimulé est de 90 %, à laquelle s'ajoute 10 % d'infractions d'emploi d'étranger sans titre de travail. En 2016, le travail dissimulé représente 74 % des infractions, l'abus de CDD d'usage 11 % et l'infraction sur les faux statuts 9 %.

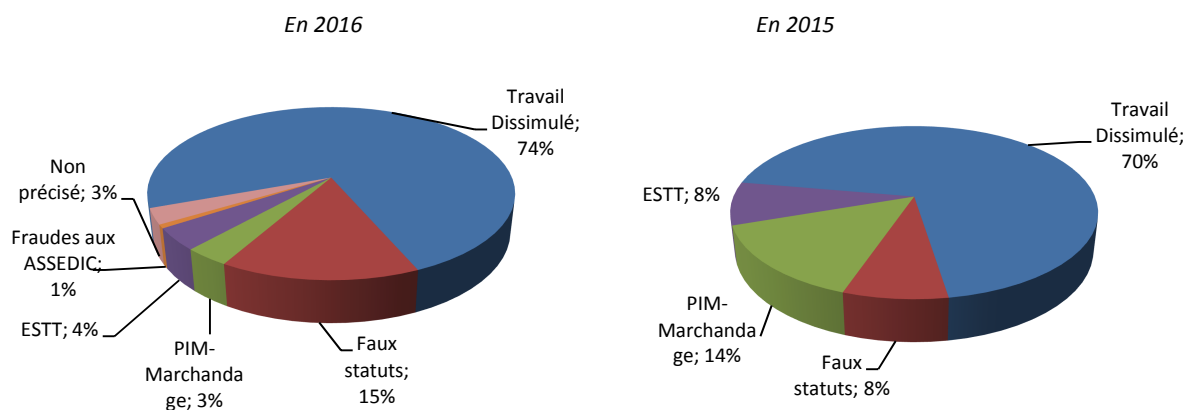
Graph 12 : Structure des infractions en 2016 et 2015 dans le secteur du déménagement (%)



### Autres transports

Le secteur des transports hors déménagement compte 6 016 entreprises contrôlées en 2016. Le taux de constats d'infraction des établissements contrôlés est de 12 %. Le travail dissimulé est l'infraction principale (74 % en 2016 et 70 % en 2015).

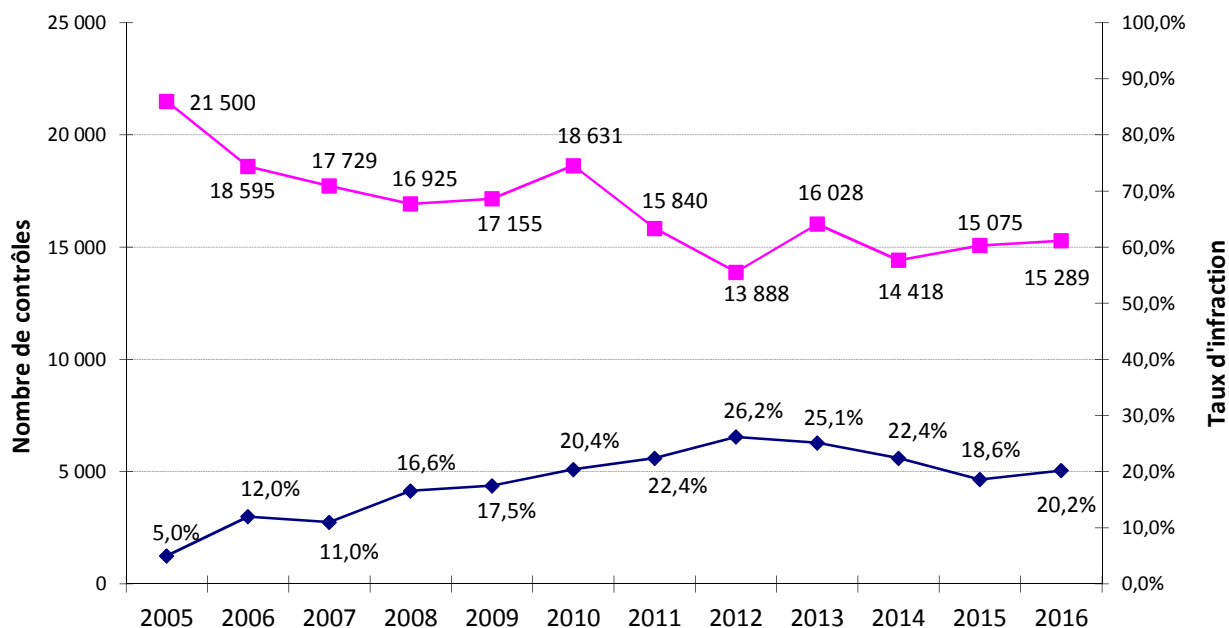
Graph 13 : Structure des infractions en 2016 et 2015 dans le secteur des transports hors déménagement (%)



## Le travail dissimulé, infraction la plus courante dans le secteur des HCR en 2016

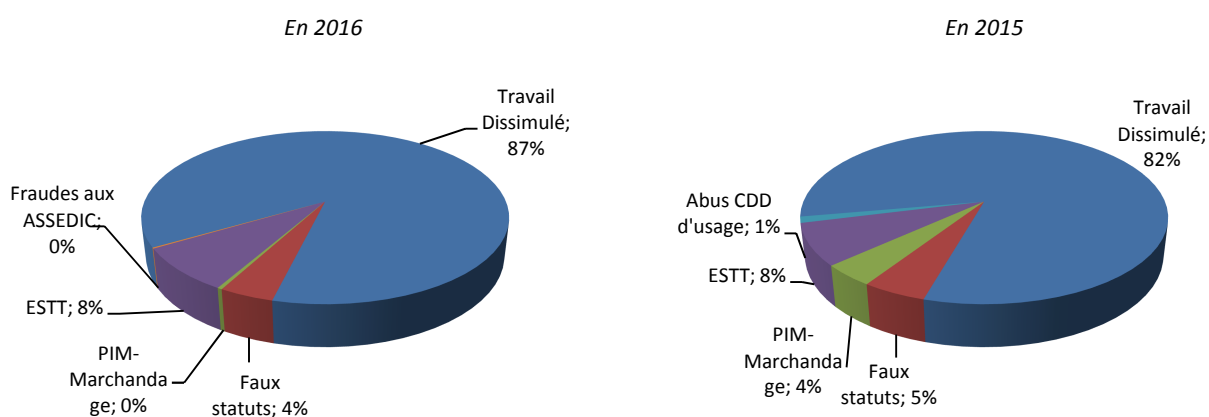
En 2016, 15 289 établissements ont été contrôlés dans les HCR et le taux d'infraction est de 20 % (19 % en 2015).

Graphe 14 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % des HCR, entre 2005 et 2016



Le travail dissimulé reste l'infraction principale (87 % en 2016), suivie par l'infraction d'étranger sans titre de travail (8 %) et l'infraction sur les faux statuts (4 %).

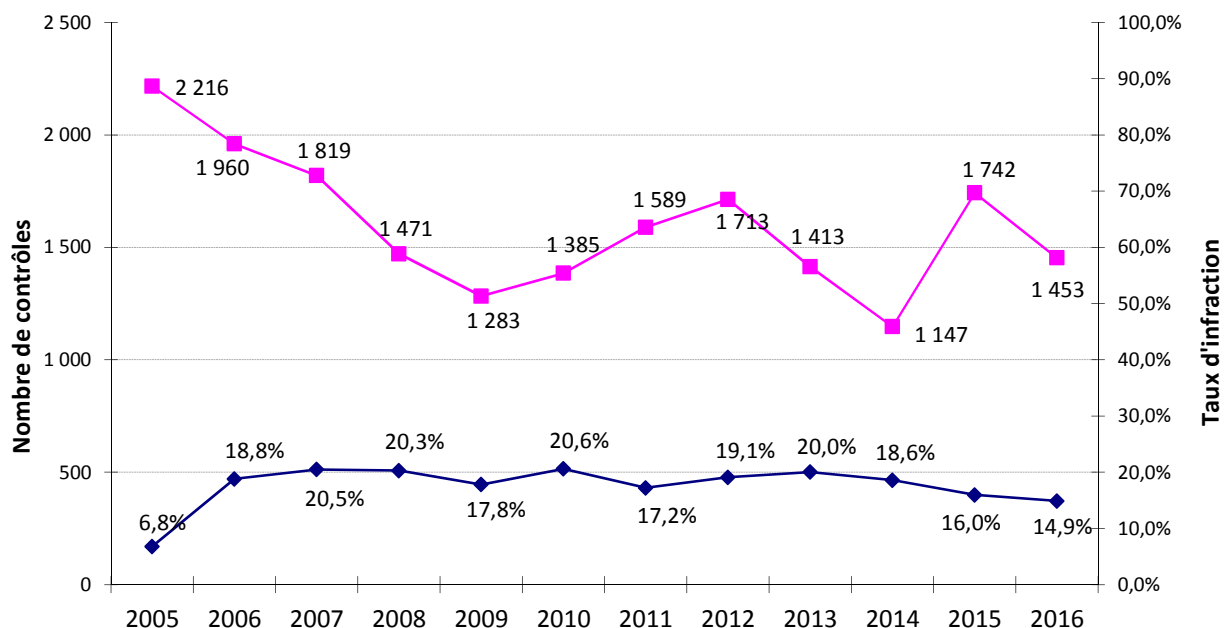
Graphe 15 : Structure des types d'infraction en 2016 et 2015 dans le secteur des HCR (%)



## Le spectacle vivant et enregistré

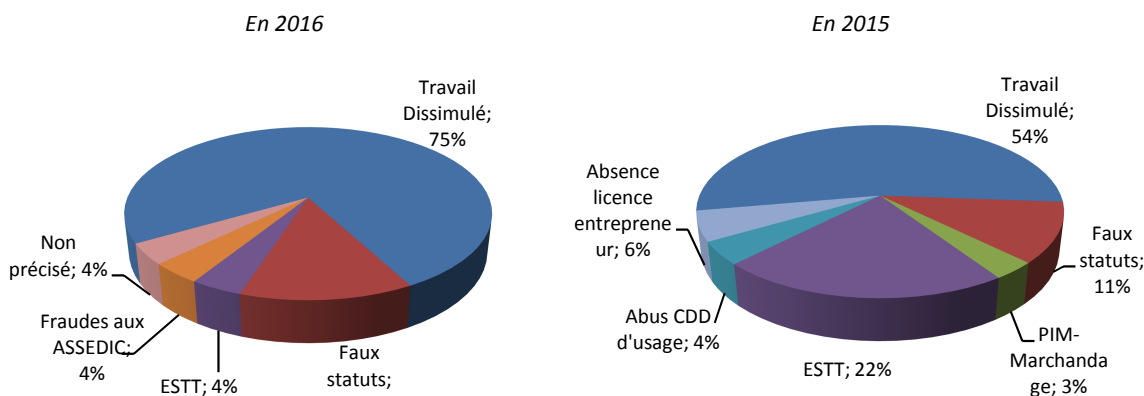
Plus de 1 400 contrôles ont été effectués dans l'ensemble de ce secteur en 2016. Le spectacle vivant représente près de 80 % des contrôles dans le secteur du spectacle en 2016. Le taux de constats d'infraction des établissements contrôlés est de 15 %.

Graphes 16 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % des spectacles entre 2005 et 2016



Comme l'année passée, l'infraction sur le travail dissimulé est l'infraction principale (75 %), devant l'infraction sur les faux statuts (13 %), l'infraction d'étranger sans titre (4 %) et les fraudes aux Assedic (4 %).

Graphes 17 : Structure des types d'infraction en 2016 et 2015 dans le secteur des spectacles (%)



## Suites globales des contrôles

Plus de 415 M€ de redressements sociaux en 2016

En 2016, le montant des redressements s'élève à plus de 415 millions d'euros, soit près de 64 millions de plus qu'en 2015.

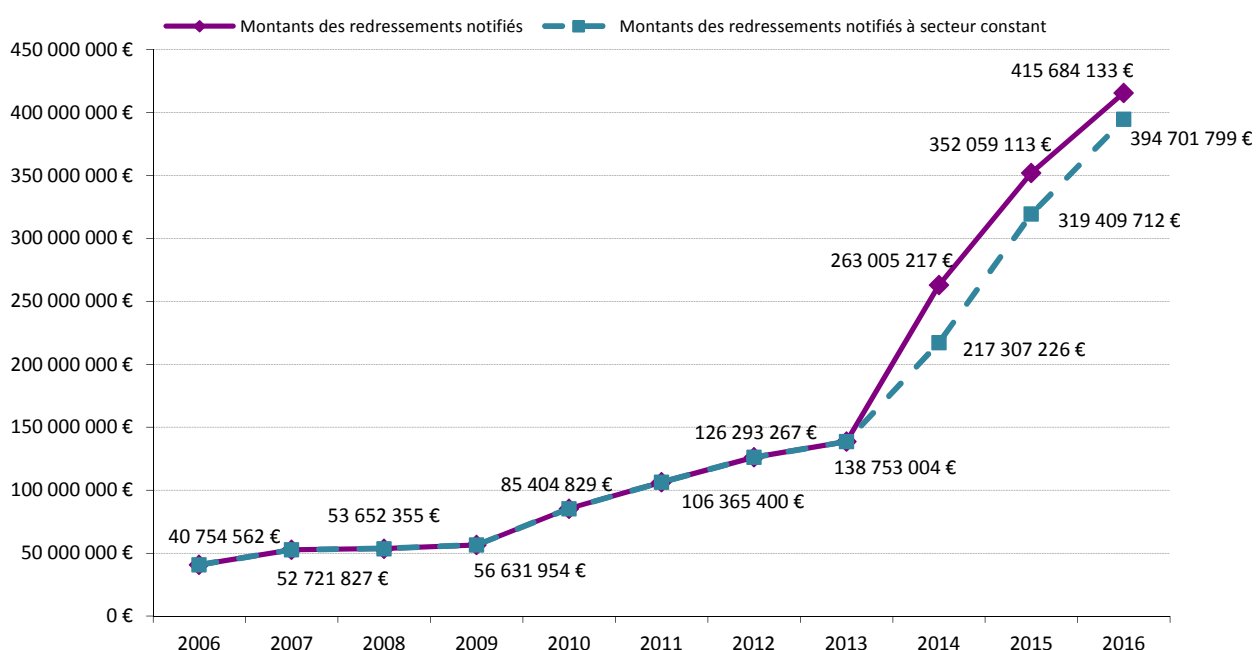
Tableau 5 : Evolution du montant des redressements depuis 2012 (en euros)

Secteur d'activité	Montants des redressements notifiés				
	2016	2015	2014	2013	2012
Agriculture*	8 886 896 €	12 857 837 €	9 602 951 €	8 412 471 €	7 280 028 €
BTP	281 854 443 €	202 981 554 €	135 113 680 €	78 138 299 €	62 434 637 €
HCR	22 878 758 €	25 117 832 €	23 393 989 €	21 894 270 €	21 520 952 €
Services aux entreprises	79 560 727 €	73 574 906 €	47 568 382 €	28 302 097 €	30 274 009 €
Sécurité privée	41 386 108 €	50 926 042 €	30 859 149 €	17 271 488 €	18 538 018 €
Nettoyage	13 825 326 €	10 913 790 €	6 126 252 €	3 157 742 €	1 990 494 €
Autre	24 349 293 €	11 735 074 €	10 582 981 €	7 872 867 €	9 755 454 €
Transports	20 982 334 €	32 649 401 €	45 697 991 €	n.d.	n.d.
Déménagement	651 296 €	1 946 403 €	478 576 €	n.d.	n.d.
Autres transports	20 331 038 €	30 702 998 €	45 219 415 €	n.d.	n.d.
Spectacle	1 520 975 €	4 877 583 €	1 628 224 €	2 005 867 €	4 783 641 €
<b>TOTAL</b>	<b>415 684 133 €</b>	<b>352 059 113 €</b>	<b>263 005 217 €</b>	<b>138 753 004 €</b>	<b>126 293 267 €</b>


\* Statistiques actualisées sur la base des montants de redressement de la MSA.

Les montants de redressements effectués dans les secteurs prioritaires sont en constante augmentation et ont un rythme de croissance très soutenu depuis 2009.

Graphique 22: Evolution des montants de redressements depuis 2006



Remarque : le périmètre de l'enquête en 2014 s'est élargi, prenant en compte le secteur des transports. L'évolution des montants des redressements notifiés à secteur constant décrit les évolutions des montants des redressements hors secteur des transports.



## *Légère hausse de la mise en cause des donneurs d'ordre*

*Rappel méthodologique : dans cette partie du questionnaire, les variables souffrent d'une certaine fragilité statistique au sens où aucune des variables n'est corrélée à une autre ce qui ne permet ni comparaison ni redressement de cohérence. Leur qualité dépend donc directement de la qualité du remplissage du questionnaire.*

Le plus souvent, les infractions relevées lors des contrôles donnent lieu à des régularisations et/ou des observations. Les lettres d'observation sont adressées aux employeurs quand les infractions constatées ne sont pas suffisamment caractérisées ou bien que l'intentionnalité de la fraude n'est pas démontrée. Il s'agit alors du rappel de la loi (suivi la plupart du temps d'une contre-visite pour vérifier la mise en conformité de la situation dénoncée).

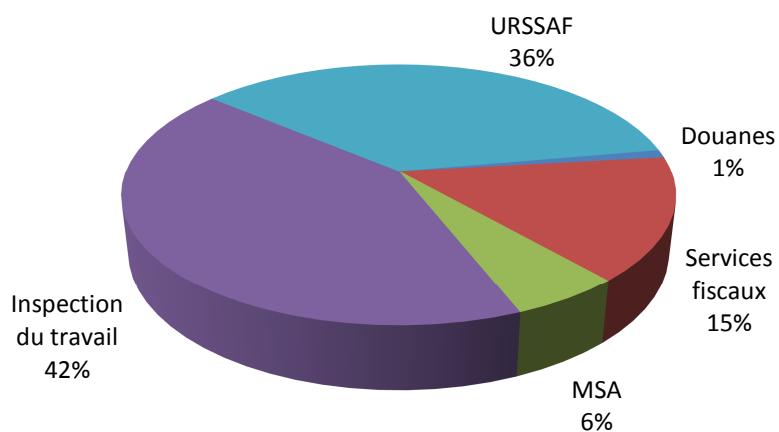
En 2016, le nombre d'observations adressés est de 6 578 et le nombre de procédures établies de 9 463. Le nombre de salariés, dont la situation aurait été régularisée, de 6 732 (7 992 en 2015). Le nombre de donneurs d'ordre mis en cause s'établit à 243 (239 en 2015). Près de 80 % des mises en cause se font dans le secteur du BTP (72 % en 2015). Le nombre de signalements par article 40 est de 78 en 2016 (109 en 2015).

## Annexes méthodologique

### Annexe 1 : Les taux de réponse

Les statistiques du bilan d'action en 2016 transcrivent l'activité des corps de contrôle habilités (hors police et gendarmerie) dans les secteurs prioritaires. Les taux de réponse à l'enquête par corps de contrôle en 2016 – entre 93 % et 100 % selon les services - sont proches de ceux de 2015. Un redressement des données a donc été effectué à minima.

*Répartition des contrôles par corps de contrôle en 2016 (en %)*



## Annexe 2 : Les difficultés liées à l'organisation de l'enquête

Comme les années précédentes, des difficultés liées à l'organisation de cette enquête subsistent :

A/ Les administrations automatisent de plus en plus le recueil de ces statistiques à partir de leur système d'information. Chacune d'elles ayant des concepts et agrégats qui leur sont utiles pour leurs missions propres, ces agrégats ne sont pas forcément homogènes entre eux :

- les systèmes d'information ne permettent pas toujours d'identifier les contrôles effectués pour la lutte contre le travail illégal, surtout quand ceux-ci ne donnent pas lieu à constat d'infraction. Cette difficulté du recueil des données est vérifiée particulièrement pour l'inspection fiscale ;
- l'indicateur demandé dans l'enquête porte sur les entreprises contrôlées qui se distingue du concept d'intervention utilisé dans le système d'information interne de l'inspection du travail qui peut se lire soit comme un déplacement sur un lieu (par exemple, la visite d'un chantier ayant deux entreprises peut s'inscrire comme une intervention) soit comme deux établissements contrôlés.
- la variable concernant le nombre d'entreprises en infraction se définit dans certains cas comme le nombre d'entreprises pour lesquelles un procès-verbal transmis au parquet a été dressé alors que dans d'autres sont considérées en infraction les entreprises pour lesquelles une ou plusieurs observations ont été faites. Ces différents concepts créent une distorsion sur le nombre d'entreprises considérées en infraction et a, par conséquent, un impact sur le calcul du taux d'entreprises contrôlées en infraction.
- à l'indicateur sur le nombre total d'entreprises contrôlées dans le cadre du Codaf se substitue celui de contrôle effectué en opération conjointe (i.e. au moins deux administrations présentes lors du contrôle). Outre la définition plus large de l'indicateur, chaque administration compte le nombre de contrôles qu'elle a effectués ce qui peut engendrer des doubles comptes et majorer, de facto, le poids des contrôles dans le cadre du Codaf par rapport au total des contrôles effectués. Des redressements sont effectués pour minimiser ce doublon.

B/ Ce bilan n'inclut pas de données provenant de la police et de la gendarmerie car les contrôles sans constat de fraude ne sont statistiquement pas comptabilisés. Selon le bilan de la verbalisation, ces deux administrations sont des acteurs majeurs de la lutte contre le travail illégal. Par ailleurs, la non prise en compte de l'activité de contrôle des forces de l'ordre permet de réduire l'impact des doubles comptes pour les opérations conjointes.

Enfin, les données statistiques recueillies dans cette enquête concernent des données d'activité des agents de contrôle, mêlant délinquance observée et délinquance recherchée. Aussi, le taux d'infraction des entreprises contrôlées (et son évolution) traduit à la fois un niveau de fraude et la pertinence de ciblage des contrôles sans que l'on puisse distinguer dans ces deux facteurs lequel a le plus d'impact.



# Liste des tableaux et des graphes

## Tableaux

Tableau 1 : Répartition des entreprises contrôlées en 2015 (en nb et en %)	7
Tableau 2 : Répartition des contrôles hors et dans le cadre du comité entre 2004 et 2015	8
Tableau 3 : Les entreprises contrôlées de nationalité étrangère	10
Tableau 4 : Structure des types d'infraction de 2010 à 2015 (%)	13
Tableau 5 : Evolution du montant des redressements depuis 2012 (en euros)	21

## Graphes

Graphe 1 : Nombre d'entreprises contrôlées entre 2004 et 2016	6
Graphe 2 : Répartition sectorielle des contrôles dans les secteurs prioritaires (%)	7
Graphe 3 : Répartition sectorielle des opérations conjointes (%)	9
Graphe 4 : Ev. du nb de ctrl et constats d'infraction en % dans l'agriculture entre 2005 et 2016	14
Graphe 5 : Structure des infractions en 2016 et 2015 dans le secteur agricole (%)	14
Graphe 6 : Ev. du nb de ctrl et constats d'infraction en % du BTP, entre 2005 et 2016	15
Graphe 7 : Structure des infractions en 2016 et 2015 dans le secteur du BTP (%)	15
Graphe 8 : Ev. du nb de ctrl et constats d'infraction en % de la sécurité privée entre 2006/2016	16
Graphe 9 : Structure des infractions en 2016 et 2015 dans la sécurité privée (%)	16
Graphe 10 : Ev. du nb de ctrl et constats d'infraction en % les services du nettoyage	17
Graphe 11 : Structure des infractions en 2016 et 2015 dans le secteur du nettoyage (%)	17
Graphe 12 : Structure des infractions en 2016 et 2015 dans le secteur le déménagement (%)	18
Graphe 13 : Structure des infractions en 2016 et 2015 dans les transports hors déménagement (%)	18
Graphe 14 : Ev. du nb de ctrl et constats d'infraction en % des HCR, entre 2005 et 2016	19
Graphe 15 : Structure des types d'infraction en 2016 et 2015 dans le secteur des HCR (%)	19
Graphe 16 : Ev. du nb de ctrl et constats d'infraction en % des spectacles entre 2005 et 2016	19
Graphe 17 : Structure des types d'inf. en 2016 et 2015 dans le secteur des spectacles (%)	19
Graphe 18 : Evolution des montants de redressements depuis 2006	21

[travail.gouv.fr](https://travail.gouv.fr)